

Préambule : le présent projet de charte éthique et de règlement intérieur, comme indiqué dans son dernier chapitre, doit être régulièrement enrichi. Aussi, vous pouvez faire part de vos remarques et propositions au pôle charte éthique : Jean-Pierre Guilbert jpguilbert@hotmail.fr ; Amale Chebib achebib@yahoo.fr et Paola Filippi p.filippi@yahoo.fr

Désirs d'Avenir est une association présidée par Ségolène Royal dont le but est de constituer un laboratoire citoyen d'idées, d'en recueillir les expérimentations et de les diffuser. Désirs d'Avenir-Paris est l'organisation qui regroupe les adhérents du département 75.

Désirs d'Avenir-Paris veut tendre vers un idéal de gouvernance fraternelle et efficace reposant sur la complémentarité entre la démocratie représentative et la démocratie participative dont les modalités sont définies ci dessous.

Parce que Désirs d'Avenir appartient à ses adhérents...

...les travaux, les initiatives, les bonnes volontés, les compétences de tous ses adhérents et adhérentes sont pris en compte et valorisés à tous les niveaux. L'un des grands principes est le respect de ses adhérents et adhérentes à tous les échelons.

Les initiatives et les expérimentations sont encouragées. Elles sont évaluées de façon régulière. Désirs d'Avenir-Paris constitue un enrichissement intellectuel pour chacun grâce à la proposition permanente de formations et la mise en place d'un réseau d'échange des savoirs et des compétences.

Les militants et les militantes se doivent d'appliquer la démocratie « jusqu'au bout ».L'animation est collégiale et les liaisons horizontales sont favorisées à tous les niveaux. Les décisions sont prises de façon participative. Chaque militant doit être conscient qu'il engage fortement Désirs d'Avenir dans son expression.

Toutes les attaques ad hominem, toutes les formes de discrimination, de racisme et d'antisémitisme sont proscrites.

Pour favoriser le partage des responsabilités, il faut éviter au mieux le cumul des responsabilités, ainsi, il n'est pas souhaitable qu'un responsable local ait aussi une responsabilité exécutive dans un parti politique. Les adhérents sont invités à rejoindre un comité local.

Les comités locaux

Chaque comité recouvre un territoire géographique fixé en accord avec l'équipe de la coordination parisienne de façon à ce que l'ensemble couvre Paris.

Ses missions

Les comités locaux sont des centres de ressources pour la proposition et la réalisation d'actions à mener tant au niveau local qu'au niveau parisien. Ils sont de plus des relais de l'action de la coordination parisienne et nationale. Ils sont animés par une **équipe d'animateurs** au sein duquel des fonctions précises sont attribuées à chacun, tel que la gestion du blog, le lien avec l'équipe de coordination, l'organisation des réunions etc...

Ils ont pour objectif d'organiser si possible un débat par mois, que ce soit dans le cadre d'universités participatives, de lectures, de discours ou de textes. Chaque débat organisé est l'occasion d'ouvrir Désirs d'Avenir-Paris à des intervenants extérieurs (syndicalistes, chefs d'entreprises, universitaires, etc...). C'est l'occasion de faire adhérer des sympathisants. Les comptes rendus des débats sont publiés sur internet.

L'équipe d'animateurs prend en charge l'accueil des nouveaux, lui propose une mission et prend en compte son expérience de façon à l'intégrer dans le groupe.

L'équipe peut assumer la tenue et le contrôle du fichier local des adhérents en liaison permanente avec le fichier central. Elle tient aussi le « fichier des sympathisants » lequel contient aussi le nom de toute personne ayant manifesté un intérêt pour le travail de Désirs d'Avenir-Paris. L'équipe doit effectuer auprès des adhérents un compte-rendu annuel de ses activités

L'élection des comités locaux

Les adhérents sont consultés sur le renouvellement des équipes d'animation des comités locaux. Les adhérents de chaque comité local décident collectivement du nombre d'animateurs. Celui ci doit être compris entre 2 et 6.

Une fois ce nombre fixé, un appel à candidature est lancé auprès de l'ensemble des adhérents du comité

local au moins 28 jours avant la date déclarée de l'élection. Après l'appel à candidature, une réunion est obligatoirement organisée au cours de laquelle les candidats se présentent. Les adhérents reçoivent les textes de motivation de l'ensemble des candidats, ainsi que la convocation pour le vote, au moins 14 jours avant la date du vote.

Tout adhérent à jour de sa cotisation est en droit de postuler à un mandat d'animateur. Les mandats sont d'un an et renouvelables deux fois. Les animateurs sont élus au scrutin uninominal. Pour pouvoir voter l'adhérent doit être à jour de sa cotisation au moins 14 jours avant la date de l'élection. Les élections ont lieu simultanément dans tous les comités locaux au 1er trimestre de l'année en cours. Un membre de l'équipe participe aux réunions de la coordination parisienne élargie. Un animateur ne peut être responsable de pôle au sein de la coordination parisienne mais peut être membre d'un de ces pôles.

L'équipe de coordination parisienne

Ses missions : la coordination parisienne a en charge l'impulsion des actions parisiennes, la coordination des comités locaux et la gestion des moyens (communication, formation, fichier, finance etc...) nécessaires à leurs actions.

La coordination parisienne est également le relais des initiatives nationales. La coordination parisienne organise au moins une assemblée générale par an. Elle se doit de faire un compte-rendu annuel de ses activités.

Dirigée par le coordinateur principal ou la coordinatrice principale, l'équipe de la coordination parisienne comprend des responsables de pôle. Chaque responsable de pôle constitue une équipe dont le nombre est validé par la coordination parisienne.

Cet ensemble et les représentants des comités locaux constituent la « coordination parisienne élargie » qui se réunit au moins une fois par trimestre.

Finances : chaque adhérent doit payer une cotisation à Désirs d'Avenir - national. Celle-ci doit rester modique. Les modalités de répartition des cotisations entre Désirs d'Avenir-Paris et le national sont fixées en accord avec la direction nationale de Désirs d'Avenir.

La trésorerie de Désirs d'Avenir-Paris pourrait être gérée par une association dont l'échelon géographique est à définir. Elle est contrôlée par l'équipe de coordination parisienne.

Fichier des adhérents : le fichier central est tenu à jour, en temps réel, en liaison avec les comités locaux. La coordination effectue un contrôle complet au minimum tous les 6 mois.

L'élection de la coordination parisienne

Chaque année, les adhérents sont consultés sur le renouvellement de l'équipe de coordination parisienne. Les adhérents s'expriment sur deux sujets :

- le choix du coordinateur principal ou de la coordinatrice principale qui propose un nombre de responsables de pôle compris entre 7 et 10.
- le choix des responsables de pôle.

Un appel à candidature est lancé auprès de l'ensemble des adhérents de Désirs d'Avenir-Paris au moins 28 jours avant la date déclarée du vote. Tout adhérent à jour de sa cotisation est en droit de postuler à un mandat de coordinateur principal ou de responsable de pôle. Les mandats sont d'un an et renouvelables deux fois.

Après l'appel à candidature, une réunion est obligatoirement organisée au cours de laquelle les candidats se présentent. Les adhérents reçoivent les textes de motivation de l'ensemble des candidats, ainsi que la convocation pour le vote, au moins 14 jours avant la date du vote.

Le coordinateur ou la coordinatrice principale est élu(e) par l'ensemble des adhérents de Désirs d'Avenir-Paris au suffrage uninominal majoritaire. Les responsables de pôle sont élus simultanément par l'ensemble des adhérents de Désirs d'Avenir-Paris, au scrutin uninominal.

Evolution et suivi de l'application de la charte

Cette charte est constamment perfectible. Ses modifications sur proposition de la coordination parisienne sont présentées en assemblée générale.

Un comité d'évaluation qui rend compte au coordinateur ou à la coordinatrice principale du fonctionnement de la charte constitue les outils qui lui permettent de mesurer de façon quasi continue l'application de cette charte à tous les niveaux. Ce comité est constitué de 10 membres tirés au sort parmi les adhérents de DAP et renouvelés chaque année.